

## Formulaire de transmission de l'information aux autorités administratives

Vu le décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales

Vu l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales

Rappel : En application de l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes « tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées ».

Chaque structure informe les autorités administratives compétentes des faits qui relèvent de son périmètre d'activité et renseigne les items qui lui sont adaptés et pertinents au regard de ses missions et de son mode d'intervention.

La transmission de ces informations aux autorités administratives ne dispense en aucune manière de signaler, le cas échéant, le dysfonctionnement ou l'évènement mentionné à l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles aux autorités judiciaires compétentes.

Le directeur ou le responsable de la structure actualisera ou complétera ces informations en cas de nouveaux développements.

### Établissement, service, lieu de vie, lieu d'accueil

Date et heure de la déclaration : .....

Nom de la structure : FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Adresse de la structure : 70 rue de la Motte 03000 MOULINS

Téléphone : 04.70.46.23.14

Courriel : t.meunierfde03@orange.fr

Fax : 04.70.46.86.70

Nom et qualité du déclarant : Thierry MEUNIER, Directeur

Autorité(s) administrative(s) informée(s) :

ARS       Préfet       DDCSPP       Président du Conseil Départemental

## Nature des faits

1 - Sinistre ou évènement météorologique	
2 - Accident ou incident lié à une défaillance technique	
3 - Perturbation dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines	
4 - Accident ou incident lié à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance	
5 - Perturbation de l'organisation ou du fonctionnement liée à des difficultés relationnelles récurrentes avec une famille ou des proches ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure	
6 - Décès accidentel ou consécutif à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne	
7 - Suicide ou tentative de suicide	
8 - Situation de maltraitance envers les usagers	
9 - Disparition inquiétante	
10 - Comportement violent de la part des usagers envers d'autres usagers ou du personnel, au sein de la structure	
11 - Actes de malveillance au sein de la structure	

**Circonstances et déroulement des faits**

(Préciser notamment la date et l'heure des faits et de leur constatation)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Nombre de personnes victimes ou exposées**

.....

.....

.....

**Conséquences constatées au moment de la transmission de l'information**

Pour la ou les personnes prises en charge	
Pour les personnels	
Pour l'organisation et le fonctionnement de la structure	

**Demande d'intervention des secours**

(pompiers, SAMU, police, gendarmerie)

Oui, préciser .....

Non

**Mesures immédiates prises par la structure**

Pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées	
Pour assurer la continuité de la prise en charge, le cas échéant	
À l'égard des autres personnes prises en charge ou du personnel, le cas échéant	

**Information des personnes concernées, des familles et des proches**

Sous réserve de l'accord de la personne concernée selon la nature des faits

.....

.....

.....

.....

**Dispositions prises ou envisagées par la structure**

Concernant les usagers ou les résidents	
Concernant le personnel	
Concernant l'organisation du travail	
Concernant la structure	

**Suites administratives ou judiciaires**

(Indiquer les coordonnées des structures saisies et la date)

Enquête de police ou de gendarmerie	
Dépôt de plainte	
Signalement au procureur de la République	

**Évolutions prévisibles ou difficultés attendues**

.....

.....

.....

**Répercussions médiatiques**

Le dysfonctionnement ou l'évènement mentionné à l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles peut-il avoir un impact médiatique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les médias sont-ils déjà informés de ces faits ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Communication effectuée ou prévue ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser	